

8A7DA8D45AD0EC0C906C10493C0FE59335800E69317C0D264EA5451

Deux maternités habilitées

Cadre sage-femme à la maternité du centre hospitalier de Valence (CHV), Sabrina Bottet espère pouvoir répondre aux demandes de prélèvement de sang de cordon. « On est victime de notre succès », sourit-elle. Depuis le 13 octobre, la maternité publique procède à un tel prélèvement. Elle en a réalisé six en neuf jours. « Les consultations au rythme d'une par semaine ne suffisent déjà plus tant les parents ont compris l'enjeu de cette démarche. »

Proposé quelques jours plus tôt à la maternité de l'hôpital privé Drôme/Ardèche (HPDA), ce prélèvement rencontre aussi l'adhésion des parturientes. « Ça met de l'émulation dans les équipes », se réjouit Thierry Pernet, le directeur de l'établissement. Et « c'est un vrai projet de service », ajoute-t-il.

« Une grande aventure a débuté et nous sommes heureux d'avoir créé ce lien invisible mais ô combien important entre un couple, leur enfant et un malade à qui est offert un don de vie », fait écho Sabrina Bottet. « Toute l'équipe est motivée par ce projet humaniste. »

Grande cause nationale

Encouragé par la Fondation Générale de Santé, le don de sang de cordon est appelé à se développer. Le 17 novembre 2008, la Fondation signait avec l'Établissement français du Sang un

partenariat privé-public sans précédent pour booster la collecte de sang placentaire. Et pas seulement dans les maternités des cliniques de la Générale de Santé.

Une campagne d'information était lancée au slogan percutant, "Naissance d'un enfant, renaissance d'un patient", qui a reçu le label Grande Cause Nationale 2009 pour le don de sang, de moelle et d'organe.

Cette future mère qui sort précisément d'une consultation pour le don de cordon, confirme. « L'information est bien passée. »

Et la perspective que le sang du cordon ombilical qui la relie à son enfant puisse redonner la vie à une personne atteinte d'une grave maladie de sang l'enchanté.

Ce sont les sages-femmes qui, dans les minutes qui suivent la délivrance et avant l'expulsion du placenta, procèdent à l'aide d'une aiguille au prélèvement au niveau du cordon ombilical du sang contenu dans le placenta.

Elles ont été formées à ce geste et à la préparation du dossier, plus compliqué, car il faut « repérer les contre-indications. »

Celles du CHV se sont fixées l'objectif de 300 à 350 prélèvements en 2011. L'EFS en espère 500 sur les deux maternités.

REPÈRES

DÉFINITION

Le sang de cordon est le sang qui reste dans le placenta et le cordon ombilical après la naissance. Pendant la grossesse, ce sang est vital pour le bébé mais après la naissance, il n'a plus d'utilité pour la mère et l'enfant et il est habituellement détruit.

REPÈRES

INTÉRÊT

Le sang placentaire contient des cellules souches habituellement localisées dans la moelle osseuse qui produisent tout au long de la vie les cellules sanguines. Il exige une compatibilité moins grande entre le donneur et le receveur. Il est donc mieux accepté par le malade.

REPÈRES

INDICATIONS

La greffe de sang de cordon peut être utilisée dans plus de 85 maladies hématopoïétiques.

CACHERAT MARIE NOELLE